

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

ÉDITION SUPPLÉMENTAIRE

## ABONNEMENTS

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :  
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :  
à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

## INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

## SOMMAIRE.

## PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant suspension temporaire de certaines dispositions constitutionnelles.  
Ordonnance Souveraine déterminant la composition de la Délégation Spéciale prévue à l'article 3 de l'Ordonnance précédente.

## AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Réceptions du Nouvel An.  
Avis d'Enquête.  
Avis d'Enquête.

## ÉCHOS ET NOUVELLES :

Société de Conférences. — José Maria de Heredia et l'Italie, par M. Henri Bedarida. — La Palestine, par le R. P. Journès.  
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

## LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — On the Spot ; The Silent Witness : Arms and The Man.  
Dans les Concerts.

## PARTIE OFFICIELLE

## ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 1112.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Considérant que, sous le couvert de controverses politiques, normales dans un pays de libre discussion, des rivalités de partis, dégénérées en querelles personnelles, ont, depuis plusieurs mois, donné lieu à des manifestations et des troubles qui ont porté atteinte grave à l'ordre public, à l'administration régulière du pays, et, par suite, à la vie économique, à l'intérêt général de la Principauté ;

Considérant que ce désordre a pris, dans la journée du 22 décembre 1930, une forme qui ne saurait être plus longtemps tolérée ;

Considérant l'attitude des Corps élus monégasques ;

Considérant que la suspension de certaines dispositions constitutionnelles s'impose comme la seule mesure susceptible de ramener le calme et de préparer l'apaisement avec le concours de toutes les bonnes volontés ;

## Avons Ordonné et Ordonnons :

## ARTICLE PREMIER.

Sont suspendues, temporairement, en tant qu'elles concernent le Pouvoir Législatif (Titre V) et la Commune (Titre VI), les dispositions de l'Ordonnance du 5 janvier 1911, modifiée par l'Ordonnance du 18 novembre 1917, accordant une organisation constitutionnelle.

## ART. 2.

Les attributions conférées au Conseil National par les Ordonnances sus-visées seront exercées, à titre consultatif, par le Conseil d'Etat.

## ART. 3.

Les attributions conférées à la Municipalité et au Conseil Communal par la Loi sur l'Orga-

nisation Municipale du 3 mai 1920, seront exercées par une Délégation Spéciale dont la composition sera déterminée par Ordonnance Souveraine.

## ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-six décembre mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 1113.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 3 de Notre Ordonnance du 26 décembre 1930, portant suspension des Titres V et VI de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911, modifiée par l'Ordonnance du 18 novembre 1917 ;

## Avons Ordonné et Ordonnons :

## ARTICLE PREMIER.

Sont nommés Membres de la Délégation Spéciale prévue par l'article 3 de l'Ordonnance sus-visée :

MM. Charles Bellando de Castro, Conseiller Privé, Conseiller d'Etat et Conseiller de Légation ;

Fulbert Aureglia, Architecte des Bâtimens Domaniaux ;

Paul Marquet, Sous-Directeur de l'Enregistrement ;

Alexandre Eymin, Docteur en Droit, Notaire ;

Auguste Settimo, Docteur en Droit, Notaire ;

Jean-Louis Crovetto, Licencié en Droit, Répétiteur au Lycée ;

Jules Gastaud, Chef Comptable à la Trésorerie Générale ;

Charles Girtler, Bibliothécaire de la Bibliothèque Communale.

## ART. 2.

M. Charles Bellando de Castro est nommé Président de la Délégation Spéciale.

## ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-six décembre mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

## AVIS &amp; COMMUNIQUÉS

Son Excellence le Ministre d'Etat et MM. les Conseillers de Gouvernement ne recevront pas à l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier.

Ils prient MM. les Fonctionnaires de se dispenser de leur adresser des vœux et des cartes à l'occasion de la nouvelle année.

M. le Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires et des Relations Extérieures, ne recevra pas à l'occasion du nouvel an.

M. le Premier Président de la Cour d'Appel et M. le Procureur Général ne recevront pas à l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier.

## Avis d'Enquête

Le Maire de la Ville de Monaco a l'honneur d'informer les habitants qu'en vertu d'une Ordonnance Souveraine en date du 23 novembre 1930, qui déclare d'utilité publique les travaux d'élargissement de l'amorce de la rue Bosio sur le boulevard Prince-Pierre, le plan et l'état parcellaire des terrains et des immeubles à acquérir pour son exécution ont été déposés à la Mairie pour être soumis à l'enquête pendant dix jours à partir du 24 décembre courant, conformément à l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre connaissance de ces documents et à faire les observations et réclamations qu'elles jugeront utiles à leurs intérêts.

Monaco, le 24 décembre 1930.

Le Maire,  
CH. BERNASCONI.

## Avis d'Enquête

Le Maire de la Ville de Monaco a l'honneur d'informer les habitants qu'en vertu d'une Ordonnance Souveraine en date du 23 novembre 1930, qui déclare d'utilité publique les travaux d'élargissement de l'amorce du boulevard Peirera sur l'avenue de la Costa, le plan et l'état parcellaire des terrains et des immeubles à acquérir pour son exécution ont été déposés à la Mairie pour être soumis à l'enquête pendant dix jours à partir du 24 décembre courant, conformément à l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre connaissance de ces documents et à faire les observations et réclamations qu'elles jugeront utiles à leurs intérêts.

Monaco, le 24 décembre 1930.

Le Maire,  
CH. BERNASCONI.

## ÉCHOS &amp; NOUVELLES

## SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

M. Henri Bedarida, professeur de littérature comparée à l'Université de Lyon, a fait, lundi dernier, une substantielle et excellente leçon sur « José Maria de Heredia et l'Italie ».

Agrégé de l'Université, docteur ès-lettres, M. Bedarida qui a enseigné successivement à l'Université de

Bologne et à l'Institut français de Florence, et qui a publié plusieurs volumes d'histoire couronnés par l'Institut, semble avoir été porté par la pente de son esprit et par la nature de ses travaux antérieurs, à traiter son sujet du point de vue historique plutôt que du point de vue de la critique littéraire.

C'est ainsi qu'il s'est attaché à nous faire connaître les circonstances dans lesquelles avaient été conçus et composés les sonnets consacrés à l'Italie de l'Antiquité, du Moyen âge et de la Renaissance plutôt qu'à en analyser et à en faire ressortir les beautés.

Cette façon objective de présenter son sujet est parfaitement légitime et sa valeur instructive doit compenser pour les esprits bien faits ce qu'elle lui enlève de vie, de flamme et de personnalité.

Dans les précautions oratoires du début, M. Bedarida a pris soin d'avertir qu'il ne recherchait pas le paradoxe. Et il nous l'a bien fait voir. Il a établi sur une documentation précise l'influence que l'Italie a exercée sur la formation d'esprit et sur l'inspiration du poète. Profondément pénétré de la littérature latine pour laquelle il était loin de professer le mépris tranchant de son maître, Leconte de Lisle, Heredia, fit, au sortir de l'Ecole des Chartes, un voyage à pied à travers la Péninsule en compagnie du poète et critique d'art Georges Lafenestre. M. Bedarida a donné lecture de lettres où le jeune touriste avait consigné pour sa mère ses impressions émerveillées et néanmoins clairvoyantes. Quelques années après, il revint en Italie pour son voyage de noces. Enfin, en 1871, il fit avec sa femme un long séjour à Menton. Il en profita pour se perfectionner dans l'étude de l'italien et se nourrir de Pétrarque et surtout de Dante, dont la « langue de fer » l'enthousiasmait et dont il savait presque par cœur la *Divine Comédie*.

Le conférencier, au cours de sa leçon, a lu maints passages des admirables sonnets. Par une diction fortement martelée, il en a fait ressortir les riches sonorités, l'éclat métallique, le rythme vigoureusement accusé et, si l'on peut dire, la musculature durcie et saillante. Ces poèmes dont la rigoureuse perfection de forme ne le cède guère qu'à la souple et merveilleuse virtuosité d'Emaux et Camées, contiennent dans leur cadre étroit de larges visions d'histoire appuyées sur la documentation exacte du chartiste, des évocations grandioses et souvent, malgré l'impassibilité voulue, frémissantes d'émotion, qui font que ce poète dont tout le bagage se réduit à un petit volume d'environ 3.000 vers, est un des grands représentants de la latinité.

On doit savoir gré à M. Bedarida d'avoir contribué à nous le faire mieux connaître. Le public l'en a remercié par ses applaudissements.

M. C. T.

Avec le R. P. Journès, nous avons revu la Palestine de l'époque patriarcale : Sichem, Hébron, le puits de Jacob, l'établissement des Hébreux dans la terre promise après leur fuite d'Egypte. Emplacement de villes fameuses, le temple de Salomon, aujourd'hui monceaux de ruines. Tous ces lieux sacrés pour les chrétiens : Jérusalem et le temple d'Hérode, bourgades, montagnes et lacs qui virent passer le Christ et entendirent ses enseignements.

La tempête passe : Titus prend et rase la ville de Jérusalem au point de ne plus laisser pierre sur pierre. La nation juive n'existe plus et ses fils sont dispersés de par le monde. Seul subsiste encore un pan de mur où tous les vendredis viendront pleurer les fils d'Israël.

Aujourd'hui, Jérusalem, qui a vu passer les Croisés, Saladin et les Turcs, semble se reposer sous le mandat britannique. Elle vit de souvenirs et d'espoirs...

Espérons que, dans le calme et la paix, ce pays verra renaître les jours fameux et heureux d'autrefois.

Grâce à des projections superbes et à sa parole éloquente, le R. P. Journès a tenu son auditoire sous le charme.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 9 décembre 1930, a prononcé les jugements ci-après :

F. R.-M., né le 30 octobre 1907, à Menton (A.-M.), chauffeur d'auto, demeurant à Roquebrune-Cap-Martin. — Port d'arme prohibée : 100 francs d'amende (avec sursis).

Le D. G.-A., né le 27 octobre 1894, à Clichy (Seine), chauffeur d'auto, demeurant à Monaco. — Outrages à agent dans l'exercice de ses fonctions : dix jours de prison (avec sursis) et 25 francs d'amende.

S. J.-M., né le 4 juillet 1914, à Beausoleil (A.-M.), manoeuvre, demeurant à Cap-d'Ail. — Vols : deux mois de prison (avec sursis). S. G., son père, déclaré civilement responsable.

D. M., dit A., né le 12 janvier 1911, à Genève (Suisse), électricien, demeurant à Beausoleil. — Vol : huit jours de prison.

## LA VIE ARTISTIQUE

### THEATRE DE MONTE-CARLO

#### On The Spot

Maintenant qu'on en a terminé, cette saison, avec les capricieux et joyeux fions fions de l'opérette; maintenant que le *Théâtre de la Petite Scène* a recueilli les suffrages qui lui étaient dus pour sa façon d'encadrer, de vêtir et de représenter Musset et Molière — façons sensiblement différentes de celle en honneur à la Comédie-Française, — voici venir cinq œuvres, jouées à l'anglaise et en anglais, pour donner satisfaction à l'appétit d'art dramatique des distingués hivernants de la Côte d'Azur, fils de la Vieille Angleterre.

Le jeudi 18 décembre, la série des cinq glorieuses débuta par *On The Spot* pièce policière se passant dans cette ville de Chicago, chère aux gangsters, dont Georges Duhamel, dans ses *Scènes de la vie future* — un des plus beaux livres de ce temps — donne un tableau d'une vivante, épouvantable, éloquente, troublante et saisissante réalité. La pièce, relève de ce genre de production scénique, où l'in vraisemblance le dispute à l'étrangeté, où la péripétie macabre alterne avec la péripétie burlesque, où les assassins arpentent les planches du théâtre, costumés en gentlemen et le sourire aux lèvres, où l'on tue avec une facilité tout à fait encourageante. Comme dans l'incroyable et inouï *Périclès* de Shakespeare, une délicieuse enfant est jetée en l'une de ces maisons, dans lesquelles les filles, qui en constituent l'attrait et la fortune, sont aussi publiques, à la vérité, que les routes les plus fréquentées. Seulement, alors que la Marina du grand Will, ayant défendu victorieusement sa pudeur contre les entreprises des ruffians, sort immaculée du séjour immonde, la Minn Lee de *On The Spot* se tue pour échapper à la honte de vivre dans un pareil lieu.

Ceux qui chérissent, au théâtre, les compliquées histoires d'une psychologie très spéciale, ont de quoi satisfaire leur passion de l'inattendu et de l'étrange dans l'horrible et la brutalité, en écoutant la pièce de M. Edgard Wallace qu'interprètent avec tout le talent qui leur est propre les acteurs répondant aux noms de Alee White, Arthur Dean, Arthur Wade, Peter Nicholas, Edward Stirling, Doreen Ball, T. G. Saville, Ian Reid, Margaret Vaughan, Herbert Hare, Charles Carew, Eric Albury.

#### The Silent Witness

*The Silent Witness* est également une de ces pièces policières, noires en diable, dont les publics semblent si friands pour l'instant, pièces rappelant — avec les différences résultant des habitudes de goût, des conventions scéniques, des formes et des mœurs théâtrales du pays qui les vit naître — les mélodrames qui jouirent longtemps des faveurs du populaire en France. Le vénérable trémolo, dont les mélôs d'autrefois n'auraient osé se passer, manque à *The Silent Witness*. Et c'est dommage assurément.

L'intérêt du sujet de *The Silent Witness* repose sur un assassinat. Le père de l'assassin, à qui son fils a confessé son crime, laisse les soupçons de la justice s'égarer sur lui. Ce qui tient la curiosité du spectateur en éveil. Il y a un acte se passant dans un tribunal, dans lequel tout s'embrouille pour se débrouiller à la fin grâce à un coup de théâtre. En la circonstance, le coup de théâtre remplace le *Deus ex Machina* des anciens. Donc, ainsi qu'il arrive si souvent, dans les plus sombres et terrifiants drames, tout s'arrange, le cauchemar se dissipe et tout le monde est content.

#### Arms and The Man

Pour goûter pleinement les originalités de pensée et les raffinements d'humour de l'œuvre scénique d'un écrivain de l'envergure et de la valeur de M. Bernard Shaw, il est indispensable de connaître, et parfaitement, la langue anglaise. Car, chez M. Bernard Shaw, ce n'est pas dans la conception dramatique de la pièce que réside la richesse de l'intérêt, mais dans la vivace curiosité du dialogue, dans l'inattendu des réparties, dans la saveur de l'expression, dans l'éclat du mot, constituant quelques-unes des particularités les moins négligeables du comique du célèbre auteur, et, aussi, dans un je ne sais quoi de fort, d'audacieux et de résolument personnel qui s'affirme dans la façon outrancièrement pittoresque de voir, de juger et de présenter les choses.

La fable, sur laquelle est bâtie l'action de *Arms and The Man*, est connue. Elle a, jadis, diverti le public quand, pléiée et réduite aux nécessités d'un livret d'opérette, la musique lui prêtait le secours de ses ariettes et de ses refrains peu méchants. Cependant, elle a une allure différente et autre est sa signification, sous les espèces d'une comédie (Est-ce une comédie ? qu'importe après tout ?).

L'aventure de l'officier serbe, tombant la nuit dans la chambre d'une jeune fille, à laquelle naturellement, il plaît, qui est sauvé par elle du danger qu'il court, et, plus tard, l'ayant retrouvée (rencontre fertile en incidents et imbroglios) qui finit par épouser la jeune fille qu'il aime, cette aventure, est plutôt quelconque. Mais il y a l'esprit et le grand talent de M. Bernard Shaw, qui vivifient, embellissent et enrichissent les banalités de la trame. Et cela suffit.

A. C.

#### DANS LES CONCERTS

Le Concert Classique du mercredi 17, donné au bénéfice de la Société de Bienfaisance pour le Noël des Enfants pauvres, avait attiré un très nombreux public.

La *Symphonie en si bémol* (n° 1) de Schumann, admirablement exécutée, ravit l'auditoire. On a beau reprocher à Schumann d'avoir « recours à des répétitions de « mesures isolées et de groupes de mesures pour suppléer « à la petitesse du thème et pour pouvoir poursuivre le « cours de son discours ; » on a beau lui reprocher ses « redites toniques qui naturellement sont aussi des « redites rythmiques » ; on a beau déplorer que « les « finales de la plupart de ses symphonies soient conven- « tionnelles et bruyantes », il n'en reste pas moins certain que les *Symphonies* de Schumann, qu'illumine par moment l'éclair du génie, sont, non seulement beaucoup moins compliquées que celles de Brahms, mais ont une grâce de sentiment douloureux et passionné et une puissance expressive qui captivent, émeuvent et enchantent.

M. Paul Paray a dirigé la *Symphonie* Schumannienne, avec toute sa délicatesse, toute sa dévotion et tout son cœur. Et ce ne doit pas être besogne aisée de diriger une des grandes œuvres symphoniques du musicien de *Manfred*, si l'on s'en rapporte à ces lignes émanant d'un maître en l'art de conduire l'orchestre, dont l'autorité ne peut-être mise en discussion : « Vous pouvez en « croire mon expérience de chef d'orchestre, écrit Félix « Weingartner. Rien ne donne autant de mal que « l'exécution d'une *Symphonie* de Schumann. Au piano, « les intentions du compositeur ressortent distinctement, « mais à l'orchestre c'est la propre initiative du chef qui, « la plupart du temps, doit obtenir l'équilibre de la « couleur sonore et la mise au point de toutes les parties, « pour faire ressortir clairement ces intentions. » Le public applaudit chaleureusement les diverses parties de la symphonie. A la fin M. Paul Paray et l'orchestre furent l'objet d'une superbe ovation. Formidables, ensuite, ont été les acclamations qui saluèrent les trois fragments symphoniques de la *Psyché* de César Franck. L'exquise et noble musique ! Comme, mis en appétit par des pages de caractère si pur, s'explique le lancinant désir que l'on éprouve d'entendre, en entier, une des œuvres de supérieure et idéale splendeur où s'épanche l'âme candide, haute et belle du grand religieux de l'art qu'était César Franck. Que ne donnerait-on pas pour entendre les *Beautés* dans leur intégralité ?

M. Paray se surpassa dans l'exécution des fragments de *Psyché*. On peut difficilement se rapprocher davantage de la perfection que ne le firent et le très remarquable chef et les talentueux instrumentistes placés sous ses ordres.

M. Zlatko Balokovic, violoniste connu et admiré, se fit entendre dans le *Concerto en Ré* (pour violon et orchestre) de Tschaiïkowsky, — œuvre qui n'est point celle que l'on prise le moins parmi les productions du compositeur russe.

M. Balokovic, de qui le savoir technique et la brillante sûreté d'exécution sont extraordinaires, possède la précieuse qualité de jouer avec sentiment. Il met de la sensibilité, du goût et de l'âme dans son jeu. Et ce n'est pas un

mince délice de l'écouter faire chanter sur son stradivarius la phrase de l'Andante du Concerto, de Tchaikowsky. Parbleu ! Lorsqu'il le faut ils s'abandonnent aux pires dévergondages de la corde, puisqu'il est dit que tout Concerto qui se respecte doit être empêtré de cadences où abondent casse-cou et tours de force.

Heureusement, M. Balokovic ne fait pas de la virtuosité son but unique. Ses ambitions sont plus nobles et plus hautes. Il laisse à d'autres la vanité d'étonner les gens ayant l'éblouissement facile.

Le vendredi 19 furent exécutées, et avec quelle magistrale magnificence ! et la *Symphonie en Ré majeur* (n° 2) de Beethoven et cinq pièces enfantines de Ravel portant le titre de *Ma mère l'Oye*. M. Zlatko Balokovic, pour la plus grande délectation des dilettantes, interpréta *Poème* (pour violon et orchestre) de Chausson, *Rondo capriccioso* (pour violon et orchestre) de Saint-Saëns et, accompagné au piano : *la Fille aux cheveux de lin* de Debussy, *Danse Espagnole* de Falla, *Lemo* de Darius Milhaud, *Burleska* de Suk et un morceau qu'il dut jouer en *bis*, pour répondre au désir de l'entendre à nouveau, bruyamment exprimé par le public enthousiasmé. Grandissime fut le succès remporté par M. Balokovic. Mais quelle pleine satisfaction ce doit être pour un exécutant de l'ordre de M. Balokovic d'être accompagné, dans des œuvres comme *Poème* de Chausson et le *Rondo Capriccioso* de Saint-Saëns, par un chef de la qualité de M. Paray, lequel toujours, s'efforce de ne point permettre à l'orchestre de submerger le virtuose, borne son rôle à maintenir en quelque sorte un fonds de couleurs sonores, de façon que le virtuose reste au plan qui lui a été réservé par le musicien. C'est lorsqu'on assiste à l'audition d'un Concerto pour violon, piano ou tout autre instrument et orchestre, que l'on comprend combien est capitale pour un virtuose la collaboration d'un dirigeant d'orchestre de goût sûr et avisé, d'une supérieure souplesse de compréhension, d'une intelligente, subtile et profonde culture musicale, doué d'une sensibilité extrême et artiste jusqu'au bout du bâton.

A. C.

AGENCE COMMERCIALE  
M. MARCHETTI, propriétaire-directeur  
20, rue Caroline, Monaco

**AVIS UNIQUE**

M. Casimir BORELLI, propriétaire de la Crémère-Restaurant, 3, rue Sainte-Suzanne, à Monaco, a donné en gérance, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1931, le fonds ci-dessus à M<sup>me</sup> Anna VIALE, née GINOCCHIO, commerçante.

Les fournisseurs sont informés que tous les frais d'exploitation sans exception de la gérance ci-dessus sont à la charge de cette dernière.

Pour tous renseignements, Agence Commerciale (Marchetti), 20, rue Caroline, Monaco.

Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

**Vente de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, le six décembre mil neuf cent trente, M. Orecchia, expert comptable, agissant en qualité de syndic de la faillite de M. Charles-Gaston LEHALLEUR, et en vertu d'une ordonnance de M. Henry, Juge au Tribunal de Première Instance de Monaco, en date du dix-sept octobre mil neuf cent trente, a vendu à M. Georges JIOFFREDY, pharmacien, demeurant à Monte-Carlo, 5, avenue du Berceau, le fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, exploité à Monte-Carlo, Villa Radiuse, 24, boulevard d'Italie, dépendant de la faillite du dit M. Lehalleur.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 25 décembre 1930.

(Signé : ) A. SETTIMO.

OFFICE FONCIER  
1, boulevard des Moulins (entrée passage H. Otto)  
Monte-Carlo

**Cession de Droits Indivis**  
**sur Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion)

Suivant acte s. s. p. fait en double, à Monaco, le 10 décembre 1930, enregistré, M. Albert-Vincent-Jules ZUNINO, employé d'administration, et M<sup>me</sup> Geneviève-Thérèse BIANZINI, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ont cédé à :

M<sup>me</sup> Yolande-Marie-Joséphine ZUNINO, commerçante, épouse de M. André-Louis CLERICI, employé d'administration, avec lequel elle demeure à Monaco ;

Et M. Sylvio-Antoine-Jacques ZUNINO, commerçant, demeurant à Monaco, le tiers indivis appartenant en propre à M. Albert-Vincent-Jules ZUNINO dans un fonds de commerce de mercerie-bonneterie exploité à Monaco, Escalier des Halles et Marchés.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds de commerce sus-désigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

**CRÉDIT MOBILIER DE MONACO**  
(Mont-de-Piété)

**VENTE**

L'Administration du Crédit Mobilier (Mont-de-Piété) a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le **Mercredi 7 Janvier 1931,**

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans la salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant la première quinzaine d'avril 1930, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

**AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION**

**SOCIÉTÉ ANONYME DE L'HOTEL ET DU RESTAURANT DE L'HERMITAGE**  
à Monte-Carlo

Il est porté à la connaissance des intéressés que, par délibération en date du 22 décembre 1930, l'Assemblée Générale de la Société Anonyme de l'Hôtel et du Restaurant de l'Hermitage à Monte-Carlo, tenue sur la convocation de son liquidateur :

1° A approuvé les comptes de la liquidation et ratifié la répartition faite aux actionnaires, à savoir de 74 fr. 30 après paiement intégral du passif social ;

2° A donné quitus et décharge entière au liquidateur de sa gestion ;

3° Et a prononcé, à compter du dit jour 22 décembre 1930, la clôture définitive des opérations de la liquidation.

La Société Anonyme de l'Hôtel et du Restaurant de l'Hermitage à Monte-Carlo doit donc, à compter de la date ci-dessus, être considérée comme définitivement dissoute, devenue sans existence légale et sans représentants légaux.

Par procuration spéciale de l'Assemblée Générale,  
**LUSSIGNY**

**Société Anonyme des Établissements G. Barbier**  
(au Capital de 3.000.000 de francs.)

Conformément au vote de l'Assemblée Générale ordinaire du 31 mai 1930, les Actionnaires et Porteurs de parts de fondateur de la Société Anonyme Monégasque des Établissements G. Barbier, sont informés que les dividendes ont été mis en paiement le 26 décembre 1930 à raison de :

40 francs au coupon 36 des actions de capital,  
15 francs au coupon 17 des actions de jouissance,  
39 francs au coupon 28 des parts de fondateur.

Le Conseil d'Administration.

**Société Civile des Porteurs d'Obligations Hypothécaires**  
**sur l'Immeuble de l'HOTEL VICTORIA à Monte-Carlo**

**AVIS DE CONVOCATION**  
**D'UNE DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'Assemblée Générale des porteurs d'obligations hypothécaires sur l'immeuble de l'Hôtel Victoria, convoqués pour le 22 décembre 1930, n'ayant pas réuni le quorum statutaire (4.000 titres), MM. les porteurs d'obligations hypothécaires Hôtel Victoria à Monte-Carlo, sont convoqués à une deuxième Assemblée Générale dans le hall de l'Hôtel Victoria, n° 13, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo, le jeudi 22 janvier 1931, à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 1930 ;

2° Confirmation des résolutions votées au cours de cette Assemblée et notamment de la nomination des nouveaux Administrateurs ;

3° Communications et propositions diverses.

L'Assemblée se compose de tous les porteurs d'obligations de l'Hôtel Victoria ayant déposé leurs titres au siège social ou dans un établissement de crédit de la Principauté trois jours au moins avant la tenue de l'Assemblée.

La production des récépissés de dépôt équivaut à celle des titres eux-mêmes.

Un Administrateur,  
H. MÉDECIN.

Aurons-nous une Exposition des Arts Décoratifs à Paris en 1936 ? Sera-t-elle internationale ? Où se tiendra-t-elle ? Démolira-t-on à cette occasion le Grand Palais construit en 1900 ? Telles sont les questions que pose M. Michel Maubourg, — et auxquelles il répond, — dans l'*A. B. C. Artistique et Littéraire* de décembre.

Dans le même numéro de la vivante et originale revue : *Fromentin peintre et littérateur*, par Edmond Pilon ; *Ce qu'il faut connaître de Mistral*, par M<sup>me</sup> Démians d'Archimbaud ; *La technique de la gravure en creux*, par Renefer ; des notes sur le Salon d'Automne et le Concours Interscholaire de Dessin ; le *Courrier des Arts* et le *Courrier des Lettres*, le tout abondamment et soigneusement illustré.

Ce numéro est en vente partout au prix de cinq francs (étranger 6 fr.). Il est envoyé franco contre mandat de la même somme adressé à l'A. B. C., 12, rue Lincoln, Paris (8<sup>e</sup>).

**Les Sports d'Hiver au Mont Genève**  
**au-dessus de Briançon**

Les pentes du Mont Genève au-dessus de Briançon, à 1850 mètres d'altitude, sont particulièrement favorables aux skieurs.

Pour en faciliter l'accès, un service combiné (automobile d'Oulx à Clavières, traîneau de Clavières au Mont Genève) est mis en marche à dater du 20 décembre, les samedi, dimanche, fêtes et veilles de fêtes.

Ce service est en correspondance à Oulx avec les meilleurs trains en provenance ou en direction de Paris et de Lyon.

**Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**

**Suspension de l'Emission d'Obligations P.-L.-M**  
**5 % de 1.000 francs**

L'émission des obligations P.-L.-M. 5 % de 1.000 francs, type 1921 (tranche A), actuellement en cours, sera suspendue le 31 décembre 1930.

Le prix de 925 francs sera maintenu jusqu'à cette date.

Toute demande de souscription formulée après le 31 décembre ne pourra pas être acceptée.

**Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**

**Billets d'Aller et Retour Spéciaux  
en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes**

Les gares de Paris, Dijon-Ville, Lyon-Perrache, Marseille-Saint-Charles, Saint-Etienne, Châteaureux, Grenoble, Chambéry-Challes-les-Eaux, Annecy, Genève-Eaux Vives délivrent des billets d'aller et retour spéciaux en 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> classes valables 15 jours (dimanches et fêtes compris) :

jusqu'au 31 mars 1931, à destination de Chamonix-Mont-Blanc, Saint-Gervais-les-Bains-le Fayet et Sallanches-Combloux-Mégève ;

du 15 décembre 1930 au 15 mars 1931, à destination d'Aix-les-Bains-Mont-Revard.

La gare d'Aix-les-Bains délivre, dans les mêmes conditions, des billets pour Chamonix-Mont-Blanc, Saint-Gervais-les-Bains-le Fayet, Sallanches, Combloux-Mégève ; (pour Aix-les-Bains-Mont-Revard, les billets sont délivrés au départ de Genève-Cornavin).

La durée de validité de ces billets peut être, à deux reprises, prolongée de huit jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 % du prix des billets.

**L'AGENDA P.-L.-M. POUR 1931.**

L'Agenda P.-L.-M. pour 1931 est le vingtième d'une collection commencée en 1911 et que les bibliophiles recherchent tant pour sa belle tenue artistique et littéraire que pour son irréprochable typographie.

D'excellents écrivains, peintres et dessinateurs y ont collaboré.

Ce recueil de 300 pages — enrichi de seize hors-texte en couleurs — se présente sous couverture reliée dont les motifs ornementaux sont inédits comme les articles et les nombreuses illustrations qu'il renferme.

Le succès qu'il a trouvé auprès des amateurs et collectionneurs laisse prévoir, comme pour ses devanciers, l'épuisement rapide du tirage.

Aussi les retardataires désireux de le posséder, doivent-ils se presser pour en faire la demande.

Son prix est de 10 francs.

Il est en vente : 88, rue Saint-Lazare, à Paris, à la Maison du Tourisme, 53, avenue George V, dans les agences de voyages, les grands magasins, les principales librairies, ainsi que dans les bureaux de ville, gares, bibliothèques et grands trains du réseau P.-L.-M.

Pour le recevoir à domicile, adresser au Service de la Publicité P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris, un mandat-poste de 13 fr. 05 pour l'envoi en France et 18 fr. 40 pour l'envoi à l'étranger.

**MAISONS POUR TOUS**

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'étranger.

**ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES**

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGENE

**Antoine MUSSO**

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33



**Minerva**

**Septième Année**

Le plus grand Hebdomadaire  
Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la Mode du Jour. Tenu au courant du mouvement Littéraire, Artistique et Théâtral, accordant une place importante au Cinéma, possédant une Page Financière, une Page Politique, ainsi qu'une Page de Puériculture, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel  
Son Concours de Bébés Annuel  
Ainsi que ses Nombreux Concours

**Le Numéro: fr.**

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES  
Directeur général

**ÉLECTRICITÉ**

**G. BARBEY**

**MONTE-CARLO**

**POUR LOUER OU ACHETER**

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

**AGENCE MARCHETTI** 33<sup>e</sup> ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

**APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES  
CHAUFFAGE CENTRAL**

**H. CHOINIÈRE**

18, B<sup>D</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

**MONTE-CARLO**

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

**GOLF**

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

**MONTE-CARLO COUNTRY CLUB**

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: :: ::

**MONTE-CARLO BEACH**

Piscine Olympique

**ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE**

Son Luxe, sa Propreté, ses Installations Modernes

**BULLETIN**

DES

**OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR**

**Titres frappés d'opposition.**

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> mars 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 9018.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 mai 1930. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 97608.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 mai 1930. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44070.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 2 octobre 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 420290.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 13 octobre 1930. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

**Mainlevées d'opposition.**

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 53827.

**Titres frappés de déchéance**

Du 15 mai 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 31310.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1930.

MACHINES A ÉCRIRE

**Underwood - Royal - Remington**

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES. 7, Rue Chauvain -- Téléphone : 49-66